



Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 décembre 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Gloria LE LAY, Patrice LEROUX, Gwénaëlle BOUFFARD, Sébastien BROSSARD, Philippe JAOUEN, Aurélie MORISSE

Absents : Delphine ISIDORE, Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT, Françoise VASSEUR

Absences excusées : Christel LECLANCHER, Jean-Marc HAINE

Pouvoirs : Christel LECLANCHER donne son pouvoir à Gwénaëlle BOUFFARD

Delphine ISIDORE donne son pouvoir à Gloria LE LAY

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 6 / Présents : 9 / Pouvoirs : 2 / Votants : 11

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40.

François BOUTIN est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal du 26 septembre 2024 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

➤ Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2024-44 : Autoriser le Maire à négocier la future convention définissant les modalités de transferts des images video depuis le Poste central de la Mairie d'Incarville vers le CSU de la Police Municipale de Louviers-Incarville, ainsi que les modalités d'exploitation du système.

La Ville de Louviers et la commune d'Incarville ont décidé de mutualiser les services de Police afin d'unir leurs efforts pour répondre concrètement à la demande en matière de sécurité, salubrité et tranquillité publique. Le renforcement de la lutte contre l'insécurité s'est concrétisé par l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Incarville.

Il convient, dans le but d'une politique de prévention et de sécurité liée à la protection des personnes, des équipements et bâtiments publics, de centraliser le renvoi des images et leurs enregistrements vers le CSU de la Police Municipale de Louviers.

Pour formaliser cette démarche, une convention de partenariat entre la ville de Louviers, l'Etat et la commune d'Incarville est nécessaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'Incarville d'autoriser le Maire à négocier cette future convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à négocier la future convention définissant les modalités de transferts des images vidéo vers le CSU de la Police Municipale de Louviers-Incarville ainsi que les modalités d'exploitation.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération 2024-45 : DM 3 : virement du chapitre 23 vers le chapitre 21 en investissement dépenses.

Les travaux d'installation de la vidéo-surveillance étant presque achevés, la situation n°2 d'avancement doit être réglée. La facture s'élevant à 97 706,70 €, il faut abonder l'article 2158 du chapitre 21.

Le choix a été fait de virer une partie des CP de l'AP du chapitre 23, soit 59 441,142 € (sur les 559 441,42 € budgétisés pour l'extension et la rénovation énergétique de l'Ecole) vers le chapitre 21, à l'article 2158.

De ce fait l'échéancier de l'AP doit être révisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM 3, à savoir le virement de crédits de paiement de l'AP, d'un montant de 59 441,42 euros du chapitre 23, Art. - 231 Agencements et aménagements de terrains, vers le chapitre 21, Art- 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Questions diverses

La séance est levée à 20h00

Patrick MAUGARS

Le Maire

François BOUTIN

Le Secrétaire